



# Dopage

## Modifications apportées à la liste des classes de substances interdites et méthodes de dopage pour l'année 1999

### **Classe I.E. Hormones peptidiques, substances mimétiques et analogues**

Le terme «glycoprotéine» a été enlevé et remplacé par «substances mimétiques» afin de tenir compte de l'apparition d'une nouvelle série de produits dans l'industrie pharmaceutique.

### **Classe III.B. Marijuana**

Cette classe a été rebaptisée pour lui donner une formulation plus générale, «cannabinoïdes», afin de regrouper marijuana et haschich qui sont en fait des variantes du même produit naturel.

### **Stimulants - Salbutamol**

L'autorisation d'utiliser le salbutamol est définie de manière précise. Cette substance est permise uniquement pour prévenir et/ou traiter l'asthme et l'asthme d'effort.

### **Narcotiques**

Un nouveau narcotique a été ajouté à la liste : la buprénorphine.

Le tramadol a été rayé de la liste.

### **Stéroïdes anabolisants**

Ce groupe a été divisé en deux.

Une nouvelle phrase a été ajoutée concernant la détection de ces substances grâce à l'étude des rapports isotopiques. De nouvelles substances ont été ajoutées : androstènediol, 19-norandrostènediol, 19-norandrostènedione.

### **Hormones peptidiques, substances mimétiques et analogues**

Nouvelles substances :

- Facteur de croissance analogue à l'insuline (IGF-1).

- Insuline : Autorisée uniquement pour soigner les diabètes insulino-dépendants. Une notification écrite des diabètes insulino-dépendants par un endocrinologue ou un médecin d'équipe est nécessaire.

### **Dopage sanguin**

Une nouvelle expression a été ajoutée : transporteurs artificiels d'oxygène, expression qui couvre les substances remplaçant le sang.

### **Manipulation pharmacologique, chimique et physique**

«Echantillons d'urine» remplacé par «échantillons» uniquement.

### **I.D. Diurétiques**

Des diurétiques ont également été inscrits dans le groupe des agents mas-

quants afin de traduire clairement le fait qu'ils peuvent être utilisés pour diluer les urines et masquer d'autres substances

### **III. Classes de substances soumises à certaines restrictions**

Plusieurs modifications ont été apportées à cette classe :

- La phrase «Des résultats positifs peuvent entraîner des sanctions» sous III.A - Alcool et III.B - Cannabinoïdes a été supprimée.
- La phrase «En accord avec les Fédérations Internationales de sports et les autorités responsables» a été remplacée par «Lorsque le règlement d'une autorité responsable le prévoit...»

Cannabinoïdes (marijuana) : un seuil de tolérance pour le métabolite principal a été ajouté (interdiction applicable pour un taux supérieur à 15 nanogrammes par millilitre) afin d'éviter d'entrer en matière en cas d'absorption passive.

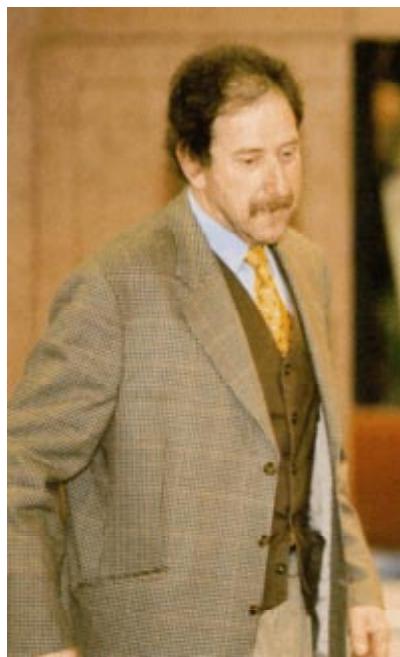
Une nouvelle phrase a été ajoutée : «Aux Jeux Olympiques, des tests seront effectués pour les cannabinoïdes».

### **III.C. Anesthésiques locaux**

Il n'est plus nécessaire de notifier l'usage d'anesthésiques locaux sauf si les règles le prévoient.

### **Limites/Seuils de tolérance**

«supérieur(e) à» : un cas est considéré comme étant positif lorsque le contrôle effectué par le laboratoire d'analyses donne un résultat qui est supérieur à la limite autorisée.



Patrick Schamasch, directeur médical du CIO.